



La pratique des achats durables

en Bourgogne-Franche-Comté



Programme

- 
- A yellow arrow pointing to the right, highlighting the first item in the list.
- I Rappel sur les achats durables**
 - II Premier état des lieux des achats durables en BFC**
 - III Programme d'accompagnement proposé**
 - IV Conclusion et Questions-Réponses**

Des obligations renforcées

Commande publique et économie circulaire : contexte réglementaire dynamique



Afin d'accroître la part des acquisitions des biens issus de l'économie circulaire par les acheteurs publics de l'Etat et des collectivités territoriales, le décret n° 2024-134 du 21 février 2024 en application de l'article 58 de la loi AGECE entrera en vigueur le **1er juillet 2024** :

- Extension de la liste des produits concernés avec des proportions minimales
- Fixation d'une progression pluriannuelle de ces pourcentages jusqu'en 2030 (2024, 2027 et 2030)
- Possibilité de comptabiliser les dons

Afin d'apporter davantage de précisions quant à l'application de ces dispositions, deux arrêtés ont récemment été publiés pour une entrée en vigueur le **1er juillet 2024** :

- Arrêté du 29 février 2024 fixant la grille de valeur forfaitaire permettant la comptabilisation des dons acquis en application de l'article 58 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020
- Arrêté du 29 février 2024 précisant la liste des produits relevant de chaque catégorie de produits soumise à l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées

Des obligations renforcées : (r)évolution prochaine

Un cap ambitieux



100 % des marchés notifiés au **22 août 2026** devront intégrer des **considérations environnementales...**



Cf. [§ 35 de la loi du 22 août 2021](#) (dite loi « Climat et résilience »)

Objectifs de développement durable dans les **spécifications techniques**

Protection de l'environnement dans les **conditions d'exécution**

Caractéristiques environnementales de l'offre dans les **critères d'attribution**

- La diminution de ses impacts climatiques et environnementaux
- La prise en compte du cycle de vie complet de l'achat (gestion des déchets, sobriété énergétique, économie des ressources ...)
- L'amélioration continue des techniques de production (utilisation d'énergies propres, produits et consommables respectueux de l'environnement ...)

Des obligations renforcées

Une contrainte déclarative renforcée

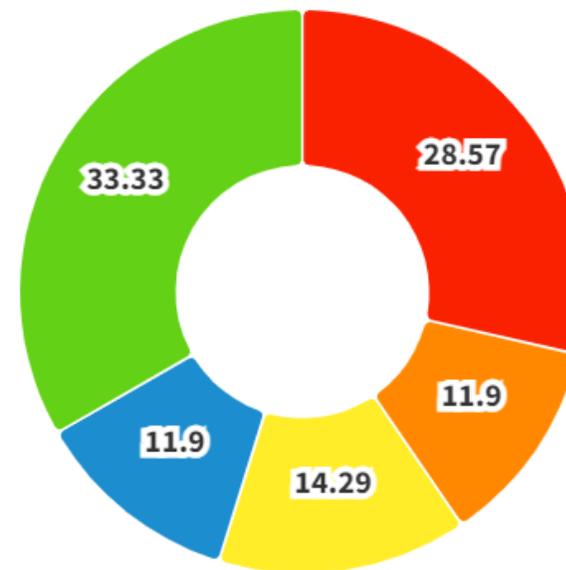


... Or, sur la période 2016-2020, seuls **15,8%** intégraient une telle disposition au niveau national

Sur la **Salle des marchés régionale**, entre janvier et fin septembre **2023** seulement **143** consultations ont été identifiées comme comportant des clauses environnementales, soit **5,66 %** du volume total.

Dès le **01/01/2024**, les DECP évoluent en rendant **obligatoire le recensement des consultations avec des considérations environnementales et sociales**.

La déclaration des données essentielles par les acheteurs en BFC (exprimée en %)



- Non, je ne savais pas que c'était attendu
- Non, je ne sais pas comment faire
- Non, j'ai souvent des doutes si les stipulations peuvent être qualifiées de considérations environnementales
- Cela dépend, les pratiques ne sont pas uniformes au sein de notre structures
- Oui

Programme

I Rappel sur les achats durables



II Premier état des lieux des achats durables en BFC

III Programme d'accompagnement proposé

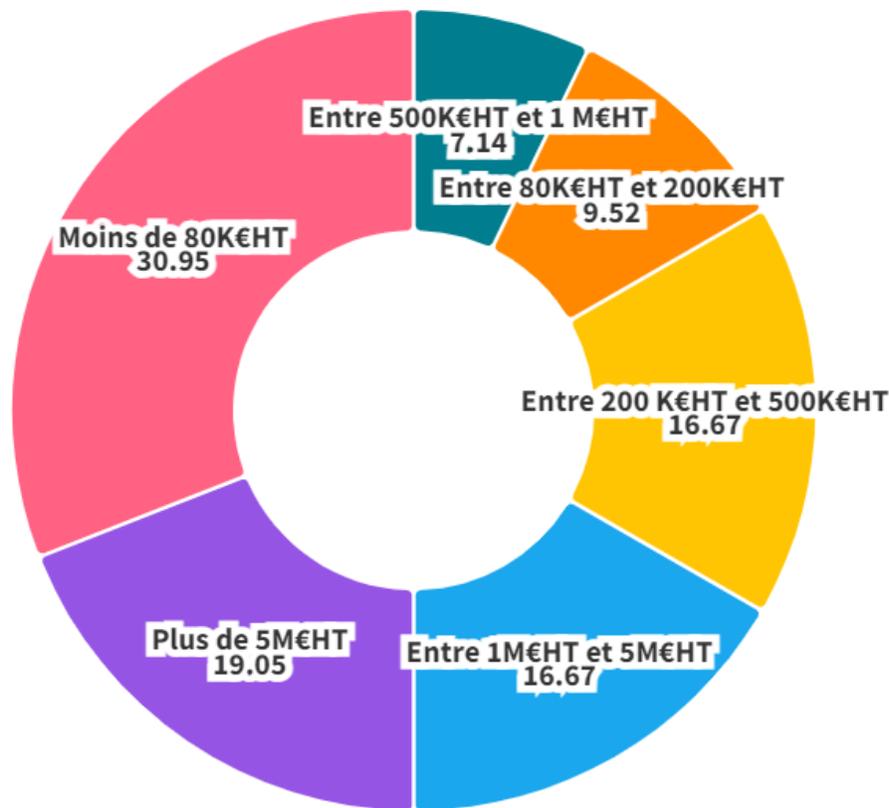
IV Conclusion et Questions-Réponses

Les résultats de l'enquête régionale

La méthodologie de l'enquête



Moyenne annuelle d'achats des répondants en euros HT (en %)



26 jours



151 courriers et appels

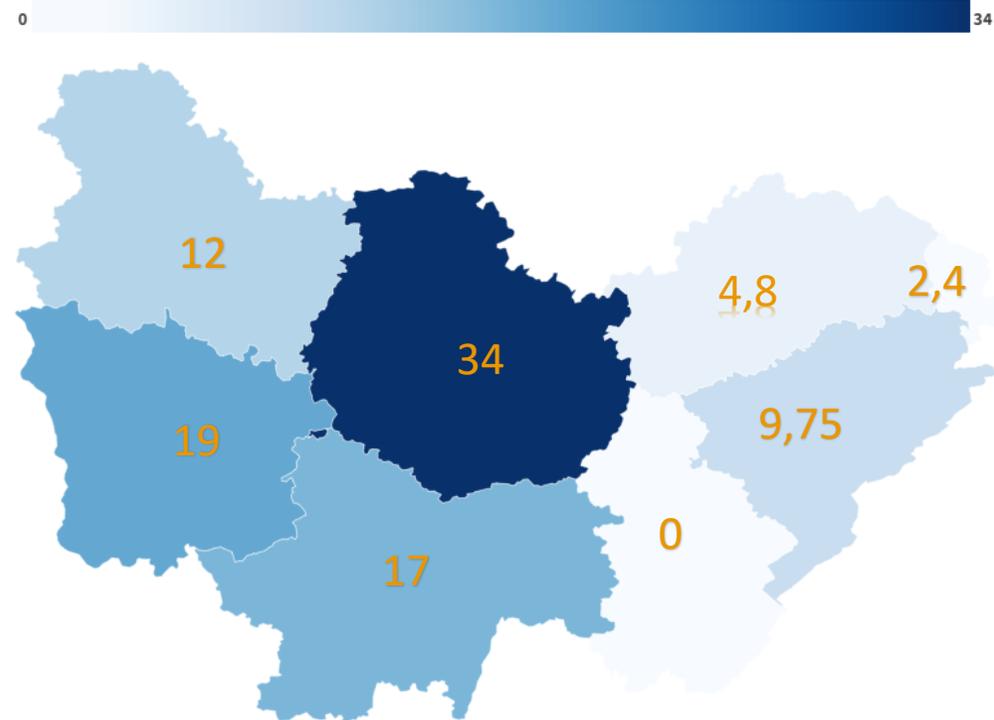


3 309 mails



42 complets + 11 incomplets

Part des répondants (en %) en fonction de leur département



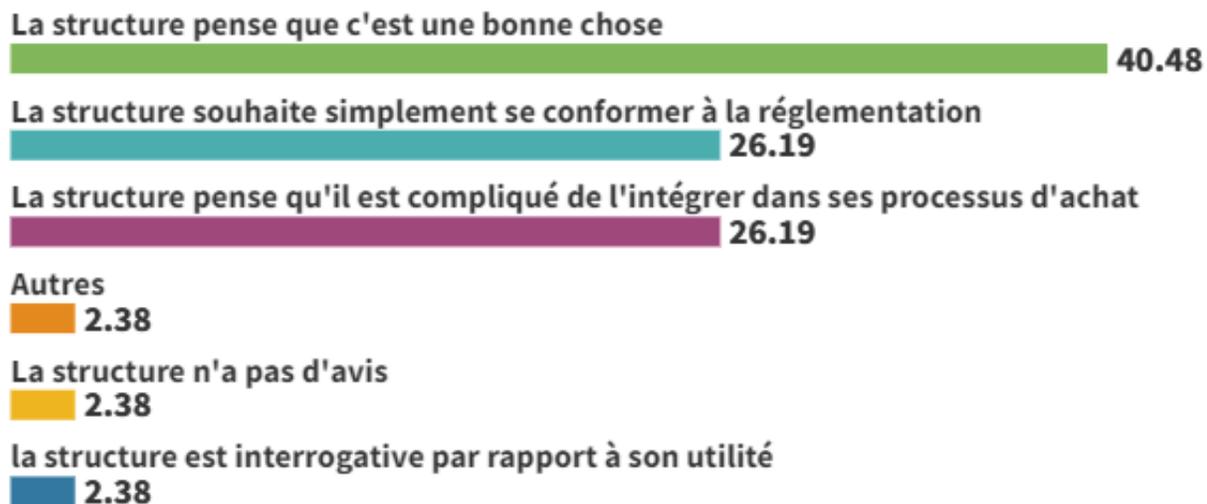
Source: INSEE (boundaries), Simple maps (points)

Les résultats de l'enquête régionale

La position des acheteurs publics en BFC face aux achats durables



Représentation du regard des structures publics face à l'intégration des considérations environnementales dans les achats (en %)



Les acheteurs sont-ils à l'aise avec la notion des considérations environnementales dans l'achat public et l'obligation associée (en %)

Je suis inquiet quant au temps à consacrer pour la mise en place de ces considérations



Oui



Non

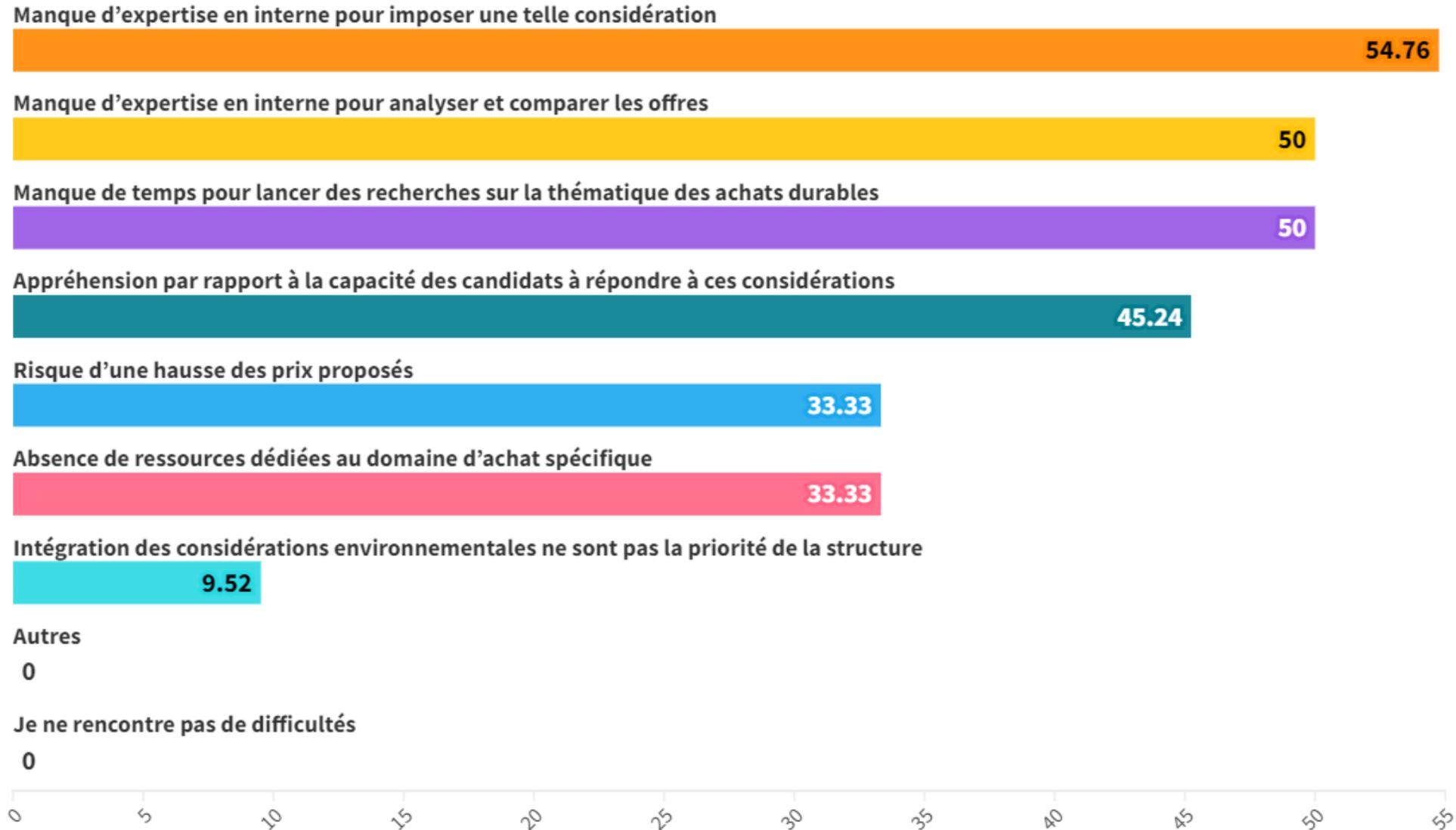


Je prends seulement connaissance du sujet



L'intégration des considérations environnementales dans les achats

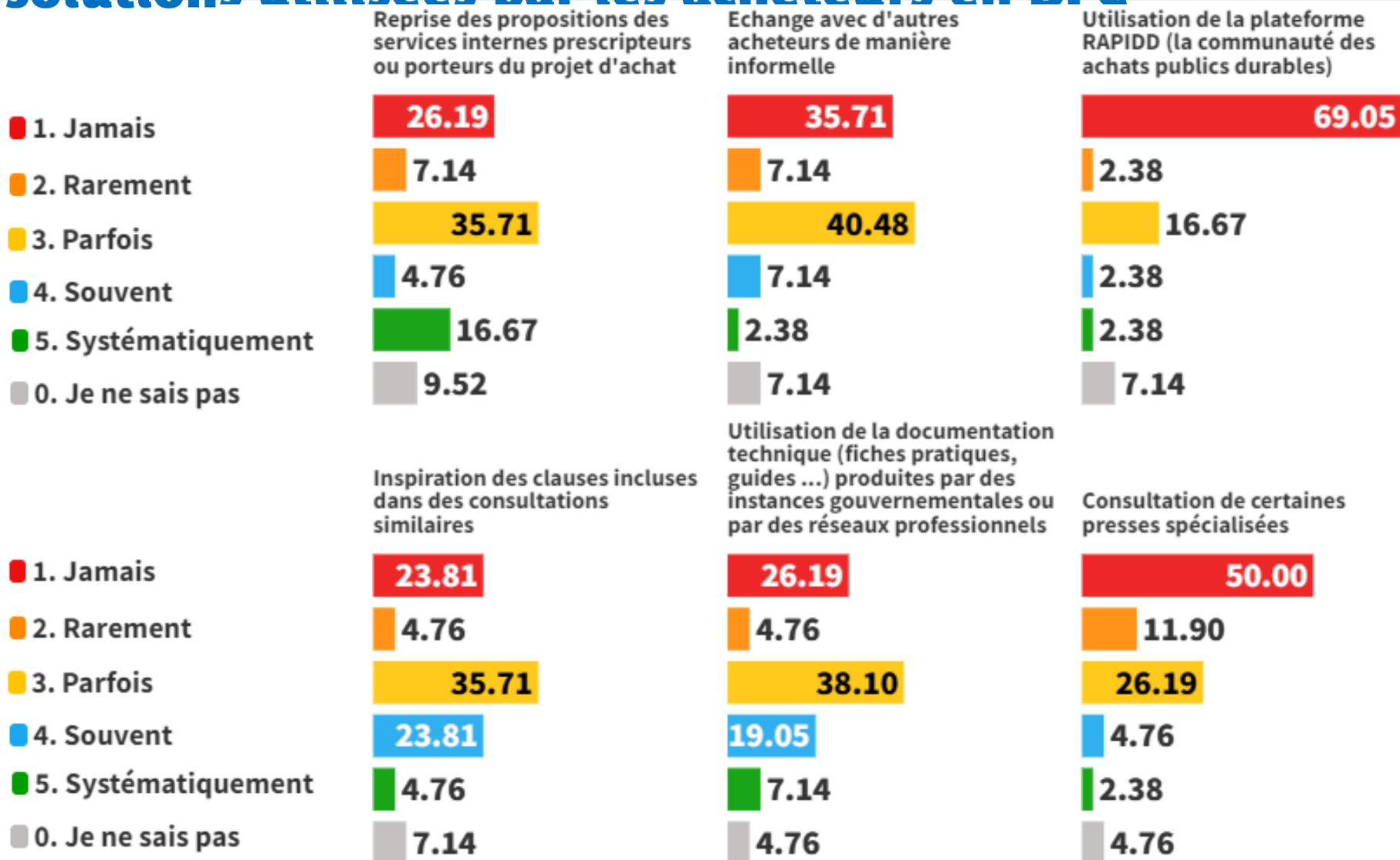
Un premier constat sur les freins et difficultés désormais identifiés en BFC



L'intégration des considérations environnementales dans les achats



Les solutions utilisées par les acheteurs en BFC



L'intégration des considérations environnementales dans les achats



Les étapes d'un achat public intégrant des considérations

A l'étape du C.C.T.P :

5. Systématiquement

4.76

4. Souvent

16.67

3. Parfois

50

2. Rarement

4.76

1. Jamais

19.05

0. Je ne sais pas

4.76

0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50

A l'étape du C.C.A.P :

5. Systématiquement

14.29

4. Souvent

16.67

3. Parfois

26.19

2. Rarement

9.52

1. Jamais

30.95

0. Je ne sais pas

2.38

0 5 10 15 20 25 30 35

L'intégration des considérations environnementales dans les achats publics

Les étapes d'un achat public intégrant des considérations environnementales



ic A l'étape du R.C en tant que critère de sélection des candidatures intégrant un label :

5. Systématiquement



4. Souvent



3. Parfois



2. Rarement



1. Jamais



0. Je ne sais pas

0



A l'étape du R.C en tant que critère de sélection des offres :

5. Systématiquement



4. Souvent



3. Parfois



2. Rarement



1. Jamais



0. Je ne sais pas



le Guichet Vert

Une adresse unique pour accompagner les acheteurs



Rendez-vous sur
www.arnia-bfc.fr

ARNiA,
Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle

LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL
DU NUMÉRIQUE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Une question ? Nous sommes à votre écoute.
Numéro assistance : 0 970 609 909 (prix d'un appel local)

Adhérer au GIP

Nos services

- Services dématérialisés
- Services Web
- Services de la donnée
- Cybersécurité
- Conseil, AMO & Innovation
- Inclusion numérique

Un service gratuit de conseil environnemental pour la commande publique

Accéder au Guichet vert

Exemple de sollicitation du Guichet Vert BFC : Les considérations environnementales dans un service de transport de colis



 **ARNiA**
Agence Régionale du Numérique
et de l'Intelligence Artificielle

Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNiA)
Guichet Vert de la région Bourgogne-Franche-Comté

A l'attention de la

Sollicitation du Guichet Vert :
A Dijon, le 08/02/24

Question :
Bonjour,
Nous devons relancer notre marché relatif au transport de colis pour notre organisme.
Nous souhaitons intégrer des clauses / critères environnementaux dans ce marché.
Pourriez-vous nous aider sur les clauses / critères pouvant être inséré pour ce type de prestation ?
Avec mes remerciements.
Bien cordialement.

Réponse du Guichet Vert Bourgogne-Franche-Comté :

Vous avez sollicité le Guichet Vert de la région Bourgogne-Franche-Comté opéré par l'ARNiA (Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle), conseil de premier niveau pour permettre l'intégration des conditions environnementales dans l'achat public et nous vous en remercions.

Votre question porte sur les possibilités d'intégrer des clauses et critères environnementaux dans le cadre d'un marché de transport de colis.

Voici les pistes que je me permets de vous soumettre :

1- Sur les possibilités d'intégrer des clauses techniques environnementales :

A - Sur les conditions de transport attachant aux véhicules

Dans le cadre des prescriptions techniques qui pourraient être imposées au candidat, vous pourriez axer votre réflexion sur les modes de transports les moins polluants et sur l'optimisation des déplacements (s'appliquant au titulaire et à ses sous-traitants).

Ainsi, pour se déplacer, le parc de véhicules servant à l'exécution des prestations comprendrait de préférence des véhicules fonctionnant à l'énergie électrique, au gaz de pétrole liquéfié (GPL), aux énergies hybrides (mixtes électriques et essence) conformes aux normes en vigueur. Interdiction de recourir à des véhicules diesels ou dépassant la vignette Crit'Air de niveau X (en fonction de votre sourcing).

Dans le cas de recours à une prestation externe de livraison ou à la location de véhicules pour l'exécution des prestations objet du présent marché, le titulaire s'engage à ce que les véhicules utilisés respectent les prescriptions décrites ci-dessus.

 **ARNiA - Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence artificielle**
3 bis, rue Suzon - 21000 DIJON

 contact@arnia-bfc.fr

 N° assistance 0970 609 909



Voir annexe jointe

Programme

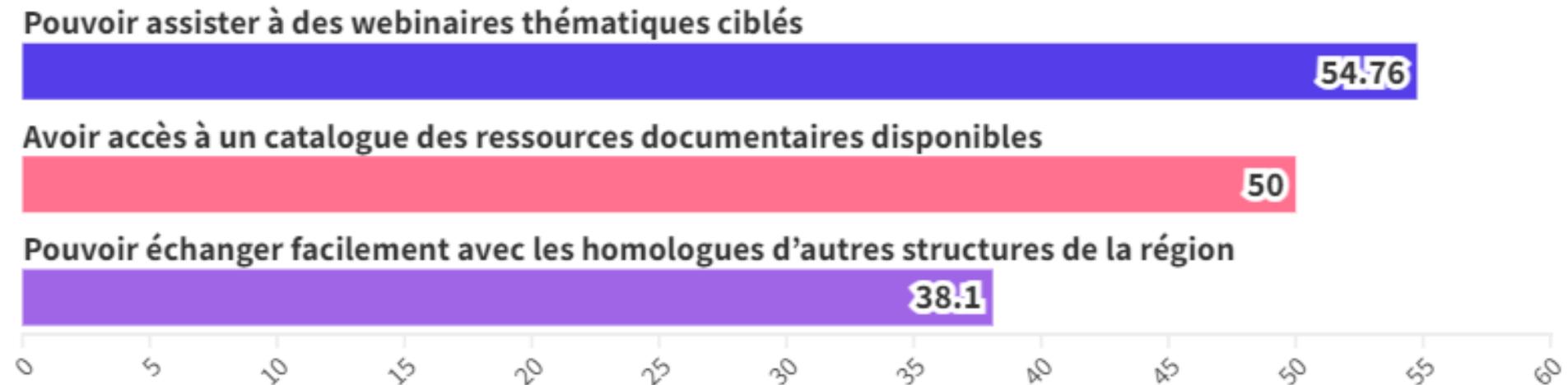
- I Rappel sur les achats durables
- II Premier état des lieux des achats durables en BFC
-  III Programme d'accompagnement proposé
- IV Conclusion et Questions-Réponses

Besoin d'accompagnement émis (1/2)

Les principales actions souhaitées par les acheteurs en BFC pour intégrer des considérations environnementales



Pour développer des actions en matière d'achats durables au sein de votre structure, quels axes vous semblent prioritaires ? (en%) (non exhaustif)



Besoin d'accompagnement émis (2/2)

Un programme de webinaires attendu



Travaux publics : le b.a.-ba pour des opérations de travaux responsables

69.04

Marché de fournitures courantes

54.76

Comment intégrer des considérations environnementales en évitant tout risque d'infructuosité et des offres trop onéreuses ?

54.76

Achat de prestations intellectuelles

42.86

La biodiversité dans la commande publique

40.48

Marché d'entretien des espaces verts

38.1

Marché de mobilier

23.81

Marchés de nettoyage

16.67

Achats de communication

7.14

0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70

Le Guichet Vert vous propose

Le plan d'actions du Guichet Vert BFC : Prenez date !



- ✓ Offre de **webinaires pratiques** à destination de tous les acheteurs publics en BFC :
 - Le **30/04/24** de 11h à 12h : Les marchés de fournitures courantes durables
 - Le **20/06/24** de 11h à 12h : Le B.a. Ba des travaux publics responsables
 - Le **10/09/24** de 11h à 12h : à définir
 - Le **12/11/24** de 11h à 12h : à définir
- ! ✓ Organisation des **Assises régionales de la commande publique** à Dijon (?) **première quinzaine d'octobre 2024**
- ✓ Ouverture d'une **plateforme d'échanges ouverte** à tous les acheteurs BFC au **premier semestre 2024**
- ✓ Réflexion sur l'évolution de **FOCUS MARCHES** **courant 2024** pour intégrer les données environnementales et sociales
- ✓ Consolidation d'un **référentiel documentaire pratique** à une adresse unique **tout au long de l'année**

Programme

- I Rappel sur les achats durables
- II Premier état des lieux des achats durables en BFC
- III Programme d'accompagnement proposé
-  IV Conclusion et Questions-Réponses

Six principaux enseignements



- ✓ Sujet « de niche » à ce stade (essentiellement de *gros* acheteurs parmi les répondants).
- ✓ L'utilité des « clauses vertes » interroge et moins d'un tiers de structures se disent « à l'aise ».
- ✓ Nombreux marchés comportent déjà des considérations environnementales sans dire leur nom (et sans être comptabilisés).
- ✓ Les méthodes de travail sont hétérogènes mais l'inspiration des homologues semble un outil privilégié.
- ✓ Enjeu de construction progressive de la communauté régionales d'acheteurs.
- ✓ Propositions d'actions en réponse aux besoins exprimés.



ARNiA

Agence régionale du numérique
et de l'intelligence artificielle

arnia-bfc.fr

CONTACTEZ-NOUS

0970 609 909



(APPEL NON SURTAXÉ)

OU VIA LE FORMULAIRE EN LIGNE

